

Décision n° 2024/10
relative à l'accréditation de
l'ECAM Rennes - Louis de Broglie
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	ECAM Rennes - Louis de Broglie
Sigle :	ECAM Rennes
Type :	Privé, EESPIG
Académie :	Rennes
Site(s) de l'école :	Rennes, Cherbourg-en-Contentin

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2023/10, n° 2021/01-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Renouvellement hors-périodique) :

Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes – Louis de Broglie, spécialité Systèmes numériques, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site de Rennes

Catégorie NS (Nouveau site) :

Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes – Louis de Broglie, spécialité Systèmes numériques, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site de Cherbourg-en-Contentin

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'ECAM Rennes - Louis de Broglie ;
- Vu le rapport établi par Xavier KLEBER (membre de la CTI et rapporteur principal), Pierre-Marie VERCHERE (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Mourad ZGHAL (expert auprès de la CTI), Raymond CHEVALLIER (expert international auprès de la CTI), Julien MARINO (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 octobre 2024 ;
- Entendus Monsieur Hubert MAITRE, directeur général, Monsieur Jean-François COULON, directeur de la recherche, Monsieur Steven IDATTE, directeur du développement et des relations entreprises.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes – Louis de Broglie, spécialité Systèmes numériques , en partenariat avec l'ITII Bretagne sur le site de Rennes	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes – Louis de Broglie, spécialité Systèmes numériques , en partenariat avec l'ITII Bretagne sur le site de Rennes	Formation continue	2025	2026-2027	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes – Louis de Broglie, spécialité Systèmes numériques , en partenariat avec l'ITII Bretagne sur le site de Cherbourg-en-Contentin	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes – Louis de Broglie, spécialité Systèmes numériques , en partenariat avec l'ITII Bretagne sur le site de Cherbourg-en-Contentin	Formation continue	2025	2026-2027	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Etoffer et développer la dynamique enclenchée pour renforcer la féminisation dans le recrutement des élèves.

Pour le site de Rennes :

- Poursuivre le recrutement d'enseignants afin de respecter les critères d'encadrement du R&O dans le cas d'une école en trois ans ;
- Pérenniser le budget de l'école en diversifiant les ressources financières ;
- Finaliser la démarche qualité avec la définition des indicateurs et garantir le respect des échéances fixées ;
- Etablir un plan d'actions précis pour accroître la notoriété de l'école en élargissant le périmètre géographique de son recrutement et accompagner la montée en charge attendue de la filière SNII ;
- Respecter le critère R&O sur le taux d'activité de recherche des enseignants-chercheurs ;
- Poursuivre la dynamique de recherche en permettant d'accroître le nombre d'enseignants publiants.

Pour le site de Cherbourg :

- Mettre en place le recrutement de nouveaux enseignants et enseignants-chercheurs sur le site de Cherbourg ;

- S'assurer d'un taux de recrutements d'apprentis suffisants.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 16 octobre 2024.

En présence des membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Marie-Annick GALLAND, Yoann GALLO, Xavier KLÉBER, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Sandra THERY, Rémy THIBAUD, Pascal TRIBOULOT.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024.

Le rapporteur principal
Xavier KLEBER



Le secrétaire greffier
Sébastien LOBIAU



La présidente
Claire PEYRATOUT

